



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-118

Conseil municipal du 28 septembre 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : BILLARD Catherine

Pouvoirs : BILLARD Catherine à Nathalie POIRIER

Secrétaires séance : Renan KEVADEC et Antoine JUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 22/09/2026
Date de la publication : 30/09/2026

2026-118 COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AU LOT N° 4 DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANTS ROUTIERS PAR CARTES ACCREDITIVES ET PRESTATION ANNEXE, DE GASOIL NON ROUTIER, DE CARBURANT PRET A L'EMPLOI, DE GRAISSES ET LUBRIFIANTS POUR L'ENSEMBLE DES VEHICULES ET ENGINS DE LA COMMUNE, PASSE EN APPEL D'OFFRES OUVERT ET D'UN AVENANT AUX LOT N°1 ET 2 DU MARCHÉ « PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX »

Rapporteur : Arnaud BOUYER

L'instabilité du contexte géopolitique actuel entraîne de fortes perturbations à l'échelle mondiale, notamment dans le secteur du présent marché de fourniture de carburants, avec pour conséquence une disponibilité réduite des matières premières et une augmentation conséquente de leurs tarifs.

Face à la détérioration en particulier des conditions d'exécution du lot n° 4 - Fourniture et livraison de graisses et lubrifiants du marché en question et afin de maintenir un niveau de service de qualité, l'attributaire du marché, la société PICOTY, demande une seconde revalorisation des tarifs du marché suite à celle adoptée lors du conseil municipal du 29 juin 2026.

Ce lot avait été attribué dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire avec montant maximum annuel et sur la base d'un bordereau de prix unitaires.

L'augmentation des lignes du bordereau des prix unitaires impactées oscille entre 4.60 % et 29.74 %, selon le type de fourniture, tel que présenté dans le tableau joint.

Le 30 juin 2026, une autre société, la société O'NET, titulaire des marchés « Nettoyage des vitres des bâtiments administratifs, commerciaux et scolaires » et « Nettoyage des vitres des établissements sportifs, salles d'activités, salles de réception et espaces culturels » a sollicité une hausse de 5% de ses tarifs en raison des hausses diverses de coûts liées pour partie au contexte international ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-2, L.1414-4 ;

VU le Code de la commande publique, notamment l'article L.2194-1 ;

VU la délibération n° 2026-032 du 20 mars 2026 portant élection du Maire ;

VU la délibération n° 2025-127 du 15 décembre 2025 autorisant notamment la signature du lot n° 4 - Fourniture et livraison de graisses et lubrifiants du marché de fourniture de carburants routiers par cartes accréditives et prestation annexe, de gasoil non routier, de carburant prêt à l'emploi, de graisses et lubrifiants pour l'ensemble des véhicules et engins de la commune ;

VU la délibération n°2025-099 du 06 octobre 2025 portant attribution des lots n° 1 et 2 « Nettoyage des vitres des bâtiments administratifs, commerciaux et scolaires », « Nettoyage des vitres des établissements sportifs, salles d'activités, salles de réception et espaces culturels » à la société O'NET dans le cadre de l'appel d'offres ouvert portant sur les prestations d'entretien des vitres des bâtiments communaux ;

VU la demande argumentée formulée par l'attributaire du marché, la société PICOTY, de revalorisation des tarifs unitaires du marché, en date du 20 juillet 2026 ;

VU la demande argumentée formulée par l'attributaire du marché, la société O'NET, de revalorisation des tarifs unitaires du marché, en date du 30 juin 2026 ;

VU les projets d'avenants à ces marchés, annexés à la présente délibération ;

VU l'information à la commission des finances réunie le 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que la demande d'augmentation de tarif de la société O'NET pour le marché « Nettoyage des vitres et bâtiments administratifs, commerciaux et scolaires » et « Nettoyage des vitres des établissements sportifs, salles d'activités, salles de réception et espaces culturels » est égale à 5% et ne nécessite donc pas l'avis de la CAO ;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre favorablement aux demandes de ces deux sociétés, afin permettre la continuité d'exécution des marchés concernés ;

Après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23 septembre 2026 s'agissant d'un avenant supérieur à 5% du montant financier du marché « Fourniture et livraison de graisses et lubrifiants ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

DECIDE que ces revalorisations des tarifs unitaires sont limitées à l'année en cours d'exécution sans impact sur le montant maximum annuel.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les avenants liés à ces marchés.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et toutes les pièces afférentes, à intervenir avec le prestataire indiqué ci-dessus.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal stroke.

Antoine JUTEAU

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of loops and a final horizontal stroke.

Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2026**
Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

**FOURNITURE DE CARBURANTS ROUTIERS PAR CARTES ACCREDITIVES ET
PRESTATION ANNEXE, DE GASOIL NON ROUTIER, DE CARBURANT PRET A L'EMPLOI,
DE GRAISSES ET LUBRIFIANTS POUR L'ENSEMBLE DES VEHICULES ET ENGINS DE LA
COMMUNE**

Lot n° 4 – Fourniture et livraison de graisses et lubrifiants

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon
Place du Maréchal Foch – CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex
Tél. : 02 40 83 87 00
Courriel : mairie@ancenis-saint-gereon.fr
<https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>
N° SIRET : 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

PICOTY
Rue André et Guy Picoty
BP 1
23300 La Souterraine
Tél : 05 55 89 38 05 / 05 55 89 38 66
Courriel : marches.lubs@picoty.fr
N° SIRET : 777 347 386 00057

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Fourniture de carburants routiers par cartes accréditives et prestation annexe, de gasoil non routier, de carburant prêt à l'emploi, de graisses et lubrifiants pour l'ensemble des véhicules et engins de la commune (202310110939 - 4 lots)

Lot n°4 Fourniture et livraison de graisses et lubrifiants

■ Date de la notification du marché public : 16/02/2026

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois, à compter de la notification – Reconduction tacite, trois fois, par période de 12 mois, pour le même montant maximum annuel.

■ Montant initial du marché public :

Accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, conformément aux prix unitaires du BPU, avec montant maximum annuel de 10 000,00 € ht

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'instabilité du contexte géopolitique actuel entraîne de fortes perturbations à l'échelle mondiale, notamment dans le secteur du présent marché, avec pour conséquence une disponibilité réduite des matières premières et une augmentation conséquente de leurs tarifs.

Face à la détérioration des conditions d'exécution du marché et afin de maintenir un niveau de service de qualité, l'attributaire du marché, la société PICOTY, demande la revalorisation des tarifs du marché.

En réponse, et sur la base du courrier explicatif produit par le prestataire au pouvoir adjudicateur, l'avenant n° 2 porte sur l'évolution des prix unitaires sur une période limitée, à savoir durant la 1^{ère} année du marché, donc antérieurement à la révision annuelle contractuelle du marché.

Cet avenant s'appuie sur les dispositions du Code de la commande publique, notamment l'article L2194-1, et celles portées à l'article 6.3 du CCAP du présent marché, à savoir la clause de réexamen.

La majeure partie des lignes du bordereau des prix unitaires est impactée par cette augmentation, qui oscille entre 4,60 % et 29,74 %, selon le type de fourniture. Le BPU revalorisé est annexé au présent avenant. Il entrera en vigueur à compter de la notification du présent avenant au prestataire.

A compter qu'en cas de seconde année du marché, il sera à nouveau fait application du BPU initialement notifié. Ce même BPU bénéficiera de la révision annuelle des prix, conformément aux conditions initiales du marché, à la date d'anniversaire, en cas de reconduction.

En cas d'évolution favorable des conditions tarifaires avant l'échéance de la première année du marché, la société PICOTY s'engage à formuler une proposition d'ajustement à la baisse du BPU.

Compte-tenu de l'impact de cette évolution, à budget constant du pouvoir adjudicateur, le titulaire accepte de transmettre, à tout moment et sur simple demande du pouvoir adjudicateur, tout document justifiant les coûts d'approvisionnement des produits, objet du marché, pratiqués par les fournisseurs du titulaire.

La prise en compte des nouveaux prix unitaires est sans incidence sur le montant maximum annuel du présent marché.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE

Désignation	Références et normes		REF	PRODUIT AVIA	Conditionnement	Prix unitaire € ht marché initial	TVA	Autres taxes (REP)	Prix unitaire € TTC	Prix unitaire € ht 20/04/2026	% augment ation	Prix unitaire € ht 22/07/2026	% augmentation 2026
Huile moteur diesel / turbo diesel et essence 100% synthétique	10 W 40	ACEA : A3 / B3 / B4 / E3 / E5 / E7; API : SL / CF / CI			Tonnelet 220	587.40	120.12	13.20	720.72	616.00	4.87%	761.20	23.57%
			101008421	AVIA TURBOSYNTH CFE 10W40	Fût 215	574.05	117.45	13.20	704.70	602.00	4.87%	743.90	23.57%
Huile moteur diesel / turbo diesel et essence	10 W 30	ACEA : E7 / E9; API : CK-4 ; RLD3-RLD4			Tonnelet 220	662.20	135.08	13.20	810.48	693.00	4.65%	853.60	23.17%
			101008921	AVIA TURBOSYNTH FE 10W30	Fût 215	647.15	132.07	13.20	792.42	677.25	4.65%	834.20	23.17%
Huile Moteur Ess Diesel 100% synthétique	5 W 30	ACEA : C2			Tonnelet 220	697.40	142.12	13.20	852.72	730.40	4.73%	871.20	19.28%
			101001221	AVIA SYNTH 5W30 LS C3	Fût 215	681.55	138.95	13.20	833.70	713.80	4.73%	851.40	19.28%
Huile Moteur Ess Diesel 100% synthétique	5 W 30	ACEA : C3			Tonnelet 220	697.40	142.12	13.20	852.72	730.40	4.73%	871.20	19.28%
			101001221	AVIA SYNTH 5W30 LS C3	Fût 215	681.55	138.95	13.20	833.70	713.80	4.73%	851.40	19.28%
Huile Moteur Ess Diesel 100% synthétique	5 W 40	ACEA : C4			Tonnelet 220	726.00	147.84	13.20	887.04	761.20	4.85%	880.00	15.61%
			101001121	AVIA SYNTH 5W30 LS C4	Fût 215	709.50	144.54	13.20	867.24	743.90	4.85%	860.00	15.61%
Huile moteur 4Tps SAE	15 W 40	CG-4#SJ			Tonnelet 220	488.40	100.32	13.20	601.92	510.40	4.50%	662.20	29.74%
			101002821	AVIA MULTI HDC R PLUS 15W40	Fût 215	477.30	98.1	13.20	588.60	498.80	4.50%	647.15	29.74%
Huile hydraulique (catégorie HV, HVL/P : Poclain)	ISO 46	PO - 00552 - 13P / P11032 03 NF 485603 HV			Tonnelet 220	481.80	99.00	13.20	594.00	503.80	4.57%	642.40	27.51%
			101007321	AVIA PEL-P 46	Fût 215	470.85	96.81	13.20	580.86	492.35	4.57%	627.80	27.51%
Huile boîte API GL5-2105D	75 W 80	API GL5			bidon 2	8.20	1.68	0.18	10.06	8.60	4.88%	8.60	0.00%
			101005404	AVIA SYNTHOGEAR RLD 75W80	Bidon 2	8.20	1.68	0.18	10.06	8.60	4.88%	8.60	0.00%
Huile boîte API GL4	75 W 80	BZV-API GL4-ZF ML02D			bidon 2	8.20	1.68	0.18	10.06	8.60	4.88%	8.60	0.00%
			101005404	AVIA SYNTHOGEAR RLD 75W80	Bidon 2	8.20	1.68	0.18	10.06	8.60	4.88%	8.60	0.00%

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE

Désignation	Références et normes		REF	PRODUIT AVIA	Conditionnement	Prix unitaire € ht marché initial	TVA	Autres taxes (REP)	Prix unitaire € TTC	Prix unitaire € ht 20/04/2026	% augment ation	Prix unitaire € ht 22/07/2026	% augmentation juillet 2026 par rapport à avril 2026
Huile boîte pont API GL5	80 W 90	API GL5 -210SD			bidon 5	13.60	2.78	0.30	16.68	14.25	4.78%	17.55	23.16%
			101005507	AVIA MULTI HYPOID EPR 80W90	Bidon 5	13.60	2.78	0.30	16.68	14.25	4.78%	17.55	23.16%
Huile filtrante de chaîne tronçonneuse	100				bidon 5	9.45	1.95	0.30	11.70	9.90	4.76%	11.15	12.63%
			101016007	AVIA NTH 18	bidon 5	9.45	1.95	0.30	11.70	9.90	4.76%	11.15	12.63%
Graisse haute performance verte					Tonnelet 60	235.20	47.88	4.20	287.28	246.60	4.85%	277.20	12.41%
			104011013	AVIA SPECIALE LD-XP	Tambour 50	196.00	40.04	4.20	240.24	205.50	4.85%	231.00	12.41%
Liquide de refroidissement -35 universel		Afnor NFR 15.601 Type 3			200	246.00	49.20	0	295.20	258.00	4.88%	294.00	13.95%
			122002319	AVIAGEL LPR-35 UNIVERSEL	Fût 210	258.30	51.66	0	309.96	270.90	4.88%	308.70	13.95%
Additif AD blue qualité supérieur					Tonnelet 200	170.00	34.00	0	204.00	174.00	2.35%	182.00	4.60%
			305003516	DIMINOX	Fût 210	178.50	35.70	0	214.20	182.70	2.35%	191.10	4.60%



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE



MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE
NETTOYAGE DES LOCAUX DE DIFFERENTS SITES COMMUNAUX (202507011801)**

**Lot n°1 Nettoyage des vitres des bâtiments administratifs,
commerciaux et scolaires**

ET

**Lot n°2 Nettoyage des vitres des établissements sportifs, salles
d'activités, salles de réception et espaces culturels**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon
Place du Maréchal Foch – CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex
Tél. : 02 40 83 87 00
Courriel : mairie@ancenis-saint-gereon.fr
<https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>
N° SIRET : 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

ONET SERVICES
5 Bis rue de Bel Air
44000 NANTES
Tél : 02 5189 49 49
Courriel : sbunel@onet.fr
N° SIRET : 067 800 425 03079

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux et de nettoyage des locaux de différents sites communaux**

La partie nettoyage des vitres des bâtiments communaux du présent marché concerne les lots 1, 2 et 5. L'allotissement est constitué par type de bâtiments. Il est à noter que le lot 5 est un marché réservé.

Lot n°1 : Nettoyage des vitres des bâtiments administratifs, commerciaux et scolaires

Les bâtiments concernés sont les suivants : Mairie, Halles, Antenne DSTU - PM (Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme - Police Municipale), Antenne DSP (Direction des Services à la Population), Bureaux des élus, Ex-trésorerie - école de musique, Groupe scolaire Albert Camus, Groupe scolaire Mme de Sévigné, Groupe scolaire Alexandre Bernard

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Depuis plusieurs mois, le secteur fait face à une hausse continue et significative des coûts d'exploitation, dans un contexte national et international particulièrement dégradé. Cette situation résulte notamment des revalorisations successives du SMIC et des salaires conventionnels de la branche propreté (+1,2%) avec une nouvelle hausse du SMIC de 2,41% au 1^{er} juin 2026 ; du gel des allègements de charges du SMIC au 1^{er} janvier 2026 ; de l'augmentation très importante des coûts énergétiques (+14,3%), des carburants (+31,4%), de la hausse des coûts des transports (+12%) des consommables (+2,2%), des produits d'entretien (+5%), des équipements de protection individuelle (+3%) et du matériel (+6%).

Cet avenant s'appuie sur les dispositions du Code de la commande publique, notamment l'article L2194-1, et celles portées à l'article 6.4 du CCAP du présent marché, à savoir la clause de réexamen.

Chaque ligne du bordereau des prix unitaires est impactée par cette augmentation de 5%.

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de la notification du présent avenant au prestataire.

A compter qu'en cas de seconde année du marché, il sera à nouveau fait application du BPU initialement notifié. Ce même BPU bénéficiera de la révision annuelle des prix, conformément aux conditions initiales du marché, à la date d'anniversaire, en cas de reconduction.

En cas d'évolution favorable des conditions tarifaires avant l'échéance de la première année du marché, la société ONET s'engage à formuler une proposition d'ajustement à la baisse du BPU.

Compte-tenu de l'impact de cette évolution, à budget constant du pouvoir adjudicateur, le titulaire accepte de transmettre, à tout moment et sur simple demande du pouvoir adjudicateur, tout document justifiant les coûts d'approvisionnement des produits, objet du marché, pratiqués par les fournisseurs du titulaire.

La prise en compte des nouveaux prix unitaires est sans incidence sur le montant maximum annuel du présent marché.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB118-DE